

**Appel à Projets
Développement Durable**

Edition 2020

Dossier de demande de subvention

IMPORTANT

- Ce dossier fait acte de document officiel et son usage est obligatoire.
- Nous vous invitons également à fournir tout document permettant de mieux appréhender votre projet.

Ce dossier est à remplir avec la plus grande attention et doit être adressé en un exemplaire, **au plus tard le mercredi 14 octobre 2020**, accompagné des pièces demandées, par mail à l'adresse suivante : agenda21@vincennes.fr

Renseignements :

Mission Développement durable
Mme Eugénie El Charaffi
Chargée de mission Agenda 21
01 43 98 69 93
agenda21@vincennes.fr

Calendrier :

Date limite de dépôt des dossiers : le 14 octobre 2020
Réunion du jury : novembre 2020
Délibération du conseil municipal pour octroi des subventions : décembre 2020

Avant-propos

Après 18 mois d'élaboration concertée avec les Vincennois, la Ville de Vincennes a renouvelé son plan d'actions en faveur du développement durable, en adoptant l'Acte II de son Agenda 21 en décembre 2016.

La Ville y réaffirme son engagement d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches de développement durable, en particulier via l'action 128 qui vise à repérer et soutenir financièrement les initiatives associatives en matière de développement durable par le présent appel à projets.

L'aide apportée se veut également incitative afin que progressivement tous les acteurs locaux s'engagent dans une démarche plus respectueuse de notre environnement.

Quels types de projets sont concernés par l'appel à projets ?

Les projets retenus doivent œuvrer dans le sens de l'un ou de plusieurs des sept engagements de l'Acte II de l'Agenda 21, c'est-à-dire :

- **Favoriser la nature en ville et préserver les ressources ;**
- **Encourager la gestion durable des déchets ;**
- **Lutter contre les pollutions par une mobilité sobre en énergie ;**
- **Poursuivre le développement d'un habitat économe en énergie ;**
- **Permettre à tous de produire et consommer durablement et de prévenir les risques sur la santé ;**
- **Renforcer le bien vivre ensemble et la citoyenneté ;**
- **Créer les bonnes conditions pour suivre, mettre en œuvre et évaluer le projet.**

Le projet doit se dérouler sur le territoire de Vincennes et être réalisé dans l'année qui suit l'octroi d'une éventuelle subvention. L'association devra par ailleurs justifier de la mise en œuvre du projet par l'envoi de photos et/ou de factures acquittées (en cas d'achat de matériel par exemple).

Il pourra aborder un ou plusieurs thèmes suivants : eau, énergie, déchets, communication, sensibilisation des adhérents et du public, solidarité, éco-mobilité, hébergement durable, culture, tourisme, sport, bruit, etc. (voir en annexe des exemples de projets retenus dans le cadre de cet appel à projets). Il sera transversal si possible aux thématiques sociales, économiques et environnementales.

Le caractère novateur ou expérimental du projet sera particulièrement apprécié lors de l'examen des dossiers.



Un projet achevé ou déjà en cours de réalisation avant le 5 septembre 2020 n'est pas éligible à cet appel à projets.

Qui peut participer ?

Toutes les associations vincennoises peuvent participer, sous réserve d'un présent dossier complet et recevable.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Renseignements spécifiques à votre association	
Dénomination légale de l'association	
Nom du président	
Nom du responsable du projet	
Courriel du responsable du projet	
Adresse du siège social	
N° de téléphone	
N° de SIRET	
Courriel	
Site Internet	
Date de création (Inscription JO) et n° R.N.A	
Moyens humains de l'organisme :	
Emploi permanent à temps plein	
Emploi permanent à temps partiel	
Bénévoles	
Avez-vous un projet associatif ? si oui, merci de le joindre au dossier	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Composition du bureau de l'association				
	Nom/Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président				
Trésorier				
Secrétaire				
Directrice (teur)				

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET

Informations générales concernant le projet

Titre du projet (5-6 mots)	
Date prévisionnelle de début du projet	
Durée prévue du projet	

Résumé du projet

Éléments de diagnostic et de contexte :

Objectifs, publics visés et résultats attendus :

Description du phasage du projet :

Communication et mode de diffusion des résultats :

Éléments éventuels que vous souhaitez porter à notre attention :

Principaux thèmes du développement durable investis et lien avec l'Agenda 21 vincennois			
Votre projet est axé sur un ou plusieurs axes de l'Acte II de l'Agenda 21, précisez lequel :	Votre projet traite également du ou des thèmes secondaires suivant (s), précisez :		
<input type="checkbox"/> nature en ville <input type="checkbox"/> déchets <input type="checkbox"/> mobilité sobre en énergie <input type="checkbox"/> santé environnement <input type="checkbox"/> production/ consommation responsable <input type="checkbox"/> bien-vivre ensemble et citoyenneté	<input type="checkbox"/> air <input type="checkbox"/> bruit, pollution sonore <input type="checkbox"/> éclairage raisonné	<input type="checkbox"/> ressource en eau <input type="checkbox"/> biodiversité <input type="checkbox"/> jardinage	<input type="checkbox"/> éducation au développement durable <input type="checkbox"/> patrimoine culturel
Autres thèmes abordés :			

Partenaires participants au projet		
Nom de l'organisation	Public	Privé
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Budget prévisionnel du projet (en €TTC)

Dépenses consacrées au développement durable (joindre à ce dossier les devis afférents)	
Poste 1 :	Montants (TTC) :
Poste 2 :	Montants (TTC) :
Poste 3 :	Montants (TTC) :
Poste 4 :	Montants (TTC) :
Total TTC (somme des postes) :	

Plan de financement global du projet	Dépenses	Recettes	Part	
Total des dépenses consacrées au projet	Montant TTC			
Total des recettes estimées liées au projet		Montant TTC		
Contribution demandée à la Ville (pour les dépenses liées au développement durable)		Montant TTC	X %	
Contribution du porteur de projet (auto-financement)		Montant TTC	X %	
Recettes générées par le projet (ventes de produits, de services, inscriptions, adhésions, etc.)		Montant TTC	X %	
Le cas échéant, autre(s) contribution(s) demandée(s) (y compris auprès d'autres services de la Ville) :				Statut de la demande (accordée, en cours d'instruction, refusée)
Contribution demandée à		Montant TTC	X %	
Contribution demandée à		Montant TTC	X %	
Total TTC (total des contributions demandées)		Montant TTC	X %	

Soutien financier de la Ville de Vincennes obtenu au cours des trois dernières années			
Année	Domaine	Intitulé du projet	Montant (€)

Autre appui de la Ville de Vincennes au cours des trois dernières années (mise à disposition gratuite de salles ou d'équipements sportifs, etc.)

Fait à :

Le :

« Certifie que les éléments
fournis ci-avant sont exacts »

Signature du président

Pièces à fournir impérativement avec votre dossier

➤ Dossier type ci-joint accompagné si besoin d'un descriptif plus détaillé du projet.
➤ La décision du bureau décidant de la demande de subvention auprès de la Ville (veuillez joindre un exemplaire).
➤ Un Relevé d'Identité Bancaire
➤ Si l'association n'a pas précédemment perçu de subvention de la Ville de Vincennes, joindre : <ul style="list-style-type: none">▪ La copie des statuts en vigueur datés et signés de votre structure ;▪ Le récépissé de Dépôt à la Préfecture ;▪ L'état financier certifié du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultats et annexes) ;▪ Le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant ;▪ Le dernier rapport d'activité ;▪ Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.

ANNEXE

Les étapes du traitement d'un dossier de demande de subvention

Dès son arrivée à la Ville, le dossier est dirigé vers la Mission Développement durable, chargée de procéder à son étude.
1^{ère} étape : Instruction du dossier
La Mission Développement durable : <ul style="list-style-type: none">- vérifie que le formulaire est bien rempli ;- vérifie qu'il comporte toutes les pièces demandées ;- examine la conformité des documents administratifs ;- contrôle la validité et l'équilibre du budget prévisionnel ;- vérifie que l'objet de la demande de subvention a un intérêt communal et qu'il s'inscrit dans les engagements de l'Acte II de l'Agenda 21 ;- réclame, si nécessaire, des compléments d'informations ;- sollicite éventuellement un avis ou une expertise spécifique auprès de personnes qualifiées.
2^{ème} étape : Réunion du jury : novembre 2020
Le jury, composé de membres du Comité Consultatif du Développement Durable, se réunira pour décider de l'octroi des subventions. Chaque association ayant déposé un dossier sera sollicitée pour présenter son projet devant le Comité. La sélection des projets se fera, dans la limite de l'enveloppe budgétaire totale disponible, sur la base des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- la pertinence du projet ;- la cohérence du dossier ;- le caractère innovant du projet ;- l'implication du projet sur un ou plusieurs axes de l'Acte II de l'Agenda 21 vincennois ;- le réalisme budgétaire ;- les partenariats réalisés.
3^{ème} étape : Envoi d'un courrier à l'association
<ul style="list-style-type: none">• Ce courrier rappelle les caractéristiques de la subvention et précise les modalités de versement de la subvention.• Le montant de la subvention attribuée peut être inférieur à celui qui a été sollicité.
4^{ème} étape : Délibération du Conseil municipal
Décembre 2020.
5^{ème} étape : Paiement
Avant le 1 ^{er} janvier 2021.

ANNEXE

Quelques exemples de projets subventionnés dans le cadre des précédentes éditions de l'appel à projets

- 1-** L'organisation par l'association Fête le savoir d'une journée scientifique ouverte au public autour des énergies renouvelables.
- 2-** La création de couvertures de livres colorés à partir de carton recyclé, en partenariat avec les Cartoneros, dans le cadre de Festival America.
- 3-** Un projet de reboisement du centre équestre du Club Bayard Equitation.
- 4-** La création d'un jardin partagé par l'association Grainenville dans une résidence privée.
- 5-** Des actions de sensibilisation au développement durable et des achats écologiques pour un tournoi sportif, organisé par le Vincennes Badminton Club.
- 6-** La mise en place d'ateliers d'autoréparation d'objets par l'association Le Repaire.

De nombreux autres thèmes sont également à explorer : favoriser les solidarités, promouvoir les circuits courts, lutter contre le gaspillage alimentaire, gérer les déchets et favoriser le réemploi des objets, protéger la biodiversité, préserver la ressource en eau, encourager l'éco-mobilité, etc.